



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	43
Votants par procuration	6
Absents	32
Total des votes	45

4.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 novembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. ROBILLOT, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. BESSARD, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M. BISSON, M. BARRE A M. MEAUDE, MME CLUZEL A M. MARIE, MME CABOT A M. AUBE, M. MORDANT A M. BOUCHER, M. DOUYERE A M. COUREL

ÉLUS ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, M. DUMESNIL, MME LOUVEL, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, MME BOQUET, MME BINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUVAL

N°DEL_0140_2025 Autorisant la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent au grade d'adjoint technique à temps complet au 01/09/2025

Afin d'assurer l'entretien régulier et de qualité des espaces publics de la commune, il est nécessaire de renforcer les moyens humains dédiés à ces missions. Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition d'un agent, en collaboration avec la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle permettant de répondre aux besoins identifiés en matière de propreté, de maintenance et d'embellissement du cadre de vie.

La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU le projet de convention de mise à disposition précisant les conditions d'emploi, les fonctions exercées, ainsi que les modalités de remboursement,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à disposition un agent au grade d'adjoint technique à temps complet auprès de la Ville de Pont Audemer à compter du 1er septembre 2025,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition répond aux besoins du service,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** la mise à disposition de l'agent au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2025 auprès de la Ville de Pont Audemer,
- **D'AUTORISER** la signature de la dite convention,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son Représentant pour signer les documents et actes référents à cette décision,

Pont-Audemer, le 17 novembre 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL